

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014  
~~~~~

**EXERCICE COMPTABLE 2014
AUTORISATION SUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2014
DU BUDGET PRINCIPAL.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Vu que l'exécutif de la collectivité est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Vu que préalablement au vote du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent,

Vu que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, la communauté de communes peut, sur autorisation de son organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services et de faire face aux dépenses urgentes,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2014 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013, selon les montants et affectations présentées ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé	Rappel BP2013	Montant autorisé avant vote BP2014
20	2031	Frais études	324 500€	81 125€
	2051	Concessions, droits similaires	210 600€	52 650€
204	2041412	Subv. Equipements	81 250€	20 312€
	204182	Subv. Equipements	126 000€	31 500€
21	2111	Terrains	935 885.53€	233 970€
	2182	Matériel de transport	375 000€	93 750€
	2183	Matériel bureau et informatique	129 690€	32 422€
	2184	Mobilier	20 000€	5 000€
	2188	Autres immobilisations incorporelles	244 000€	61 000€
23	2312	Travaux terrains	347 000€	86 750€
	2313	Constructions	158 000€	39 500€
Opération 1024 – Abbaye Aniane	2031	Etudes	340 000€	85 000€
	2313	Constructions	15 000€	3 750€
Opération 1038 – Halle expo	2111	Terrains	1 030 000€	154 500€
Opération 1044 – Lecture publique	2041412	Subv.Equipement	10 000€	2 500€
Opération 1047 – Maison de la Poterie	2313	Constructions	150 000€	37 500€
Opération 1050 – Espace VTT APN	2312	Terrains	77 500€	19 375€
Opération 1054 – Réhabilitations logements communaux	2031	Etudes	5 000€	1 250€
	2041412	Subv.Equipement	270 000€	67 500€
Opération 1055 – PIG	2031	Etudes	108 000€	27 000€
	2041412	Subv.Equipement	230 000€	57 500€
Opération 1064 – Gîtes équestres	2031	Etudes	30 000€	7 500€
Opération 1067 – Site web Lecture Publique	2031	Etudes	15 000€	3 750€
	2051	Concessions, droits similaires	35 000€	8 750€
Opération 1068 – Travaux maison de l'économie	2313	Constructions	1 008 000€	252 000€
Opération 1073 – Crèche I	2031	Etudes	168 000€	42 000€
Opération 1074 – Espace la Meuse Gignac	2031	Etudes	30 000€	7 500€
45 – Opérations pour compte de tiers	458127	MOD St Guiraud	145 000€	36 250€

	458129	MOD Ruelles Aniane	480 000€	120 000€
	458135	MOD Plan patrimoine Pigeonnier le Pouget	45 000€	11 250€
	458136	MOD Plan patrimoine Font Mosson Montarnaud	22 000€	5 500€
	458137	MOD Plan patrimoine Chapelle ND Cambous St André	165 000€	41 250€
	458138	MOD Plan patrimoine Remparts Vendémian	33 000€	8 250€

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 924 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 11/02/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165431-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

